

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 4 juillet 2022

L'an deux mille vingt-deux, le quatre juillet, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-ROMAIN-LE-PUY dûment convoqué le vingt-sept juin deux mille vingt-deux, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de son maire **Madame Annick BRUNEL**

PRESENTS (24) : Annick BRUNEL, Christian SOULIER, Annie OSTARD, Maryse RODRIGUEZ, Pierre MARCOUX, Véronique GENEVRIER, Nathalie FERNANDEZ, Sébastien OLIVIER, Guylaine FAYOLLE, Cyril RONZE, Yvette VERNIERE, Cyrille GENEVRIER, Christine FELIX, Angelo MANIERI, Françoise BUSALLI, Charlélie ARNAUD, Marine TOINON, Alain MAISSE, André GACHET, Martine MEILLIER, Robert CHAPOT, Florence PICHON, Michel VALERY, Marjorie COMBE.

ABSENTS AU MOMENT DU VOTE (3 dont 3 pouvoirs) : Gérard DI FRUSCIA (pouvoir à Cyril RONZE), Jean-Paul FERRE (pouvoir à Christian SOULIER), Sébastien DE ARAUJO (pouvoir à Marjorie COMBE)

SECRETAIRE de séance : Véronique GENEVRIER

Délibération n°2022-07-05 :

RESTAURATION DU PRIEURÉ TRANCHE 2 – DEMANDE DE SUBVENTIONS

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la seconde tranche du projet de restauration des maçonneries et toiture du Prieuré,

Considérant le coût estimé de cette opération, englobant fouilles archéologiques et travaux, pour un montant d'environ 590 000 € HT,

Considérant la possibilité pour la commune de bénéficier d'aides de l'Etat et de la Région Auvergne Rhône-Alpes pour le financement de ces travaux,

Après en avoir délibéré,

DECIDE à la majorité (7 contre : André GACHET, Martine MEILLIER, Robert CHAPOT, Florence PICHON, Michel VALERY, Marjorie COMBE, Sébastien DE ARAUJO) :

- D'approuver la réalisation de la seconde tranche des travaux de restauration du Prieuré,
- D'autoriser Mme le Maire à solliciter les aides de l'Etat (Direction Régionale des Affaires Culturelles) et de la Région Auvergne Rhône-Alpes pour son financement,
- D'autoriser Mme le Maire à signer les pièces nécessaires à l'instruction de ces demandes.

Certifié exact,

A Saint-Romain-le-Puy le 6 juillet 2022

Le Maire, Annick BRUNEL

Certifié exécutoire
Reçu en Sous-Préfecture le :
Publié ou Notifié le :

